

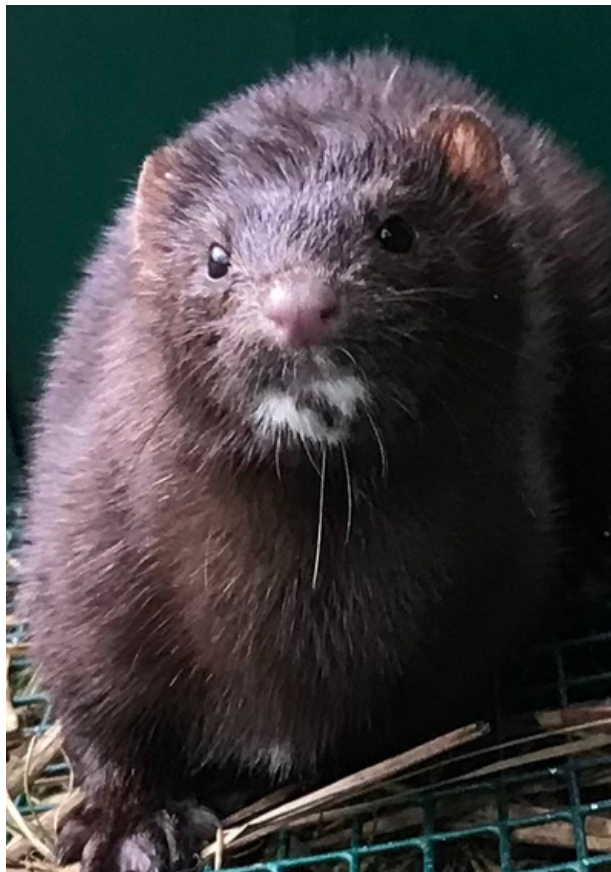


Programme Envahis'Sent 2024-2026

Rapport de synthèse Session 1

Actions de lutte contre l'expansion du Vison d'Amérique

05/04/2024



*Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques
Association Départementale des Piégeurs Agrés des Pays de l'Adour*



Programme supporté par le Fonds Vert

Programme Envahis'Sent

2 000 ESPÈCES EXOTIQUES
RECENSÉES EN EUROPE
DONT 1000 CONSIDÉRÉES
COMME ENVAHISSANTES.

Contexte

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent l'une des principales pressions sur la biodiversité à l'échelle mondiale, au même titre que la destruction des habitats naturels, la surexploitation des ressources et les pollutions. Introduites par accident ou volontairement sur un territoire qui ne fait pas partie de leur aire de répartition naturelle, les EEE se développent rapidement et occasionnent des dégâts considérables sur les espèces autochtones, qui en disparaissant entraînent un appauvrissement de la biodiversité au sein des écosystèmes. La liste des EEE augmente progressivement chaque année et aujourd'hui on en compte près de 70 sur le territoire français, faune et flore confondues.

Des conséquences socio-économiques s'accumulent rapidement tels que la dépréciation des rendements agricoles, les coûts sanitaires, ou encore de restauration des milieux naturels envahis. Dans ce contexte, la mise en place d'opérations de limitation voire d'éradication de ces espèces revêt un caractère d'urgence.





Historique

Dans les Pyrénées-Atlantiques, l'association des piégeurs agréés du département déclare le prélèvement de 83 000 ragondins au cours des 30 dernières années, 1 100 rats musqués, plus de 2 000 visons d'Amérique depuis 1998 et récemment, 4 ratons laveurs.

Organisé en un réseau actif et largement déployé, les piégeurs agréés constituent une force d'action certaine sur ce type de problématique. Présents sur le terrain toute l'année, ils représentent aussi un réseau de surveillance sanitaire depuis 12 ans sur le dossier SYLVATUB diligenté par la DDPP et de la faune sauvage en alertant régulièrement sur leurs prises ou observations.



Objectifs

Le programme ENVAHIS'SENT propose de mettre en place des opérations de réduction des pressions environnementales liées à la présence d'espèces exotiques à deux échelles : locale (sur toutes espèces de faune et flore exotique du site de la Saligue aux Oiseaux) et départementale (orientée spécifiquement sur le Vison d'Amérique). Les résultats présentés ici concernent le travail à l'échelle départementale sur la lutte contre le Vison d'Amérique.

Mission Vison

1

Sensibiliser

Sensibiliser les piégeurs à la problématique du Vison d'Amérique
Formation à la reconnaissance des différentes espèces et aux réglementations du piégeage

2

Organiser

Organiser des campagnes de capture et la collecte des données

3

Participer

Agir en coordination avec le réseau des acteurs du territoire qui travaillent sur cette problématique pour partager informations et expérience



Protocole de la mission



Organisation

Distribution de 4 à 5 **cages-pièges** et d'une **fiche terrain** à chaque participant à l'opération ;
Sensibilisation au **protocole** ;
Rappel de **réglementation** de piégeage vis-à-vis du Vison d'Europe ;
Remise d'une **clé de détermination** des espèces.



Autonomie

Chaque piégeur décide de son site de piégeage (1 cage tous les 250m le long d'un cours d'eau), organise sa propre opération et renseigne la fiche terrain (coordonnées de pièges et prises).
A la capture d'un mustélide de type vison, il appelle l'une des **personnes référentes** agréées par le préfet et envoie immédiatement plusieurs photos pour vérification de l'espèce.



Communication

Les données sont remontées par déclaration papier à la fin de la campagne au responsable du réseau, Benoît Soulat.
Ces données sont partagées sur la plateforme SINP régionale, **FAUNA**.
Une collecte d'échantillons pourra être envisagée à partir de la deuxième session 2024 dans le cadre du PNA Vison d'Europe.



Bilan de la session

février-mars 2024



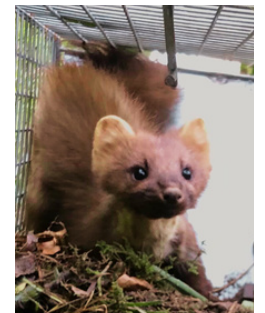
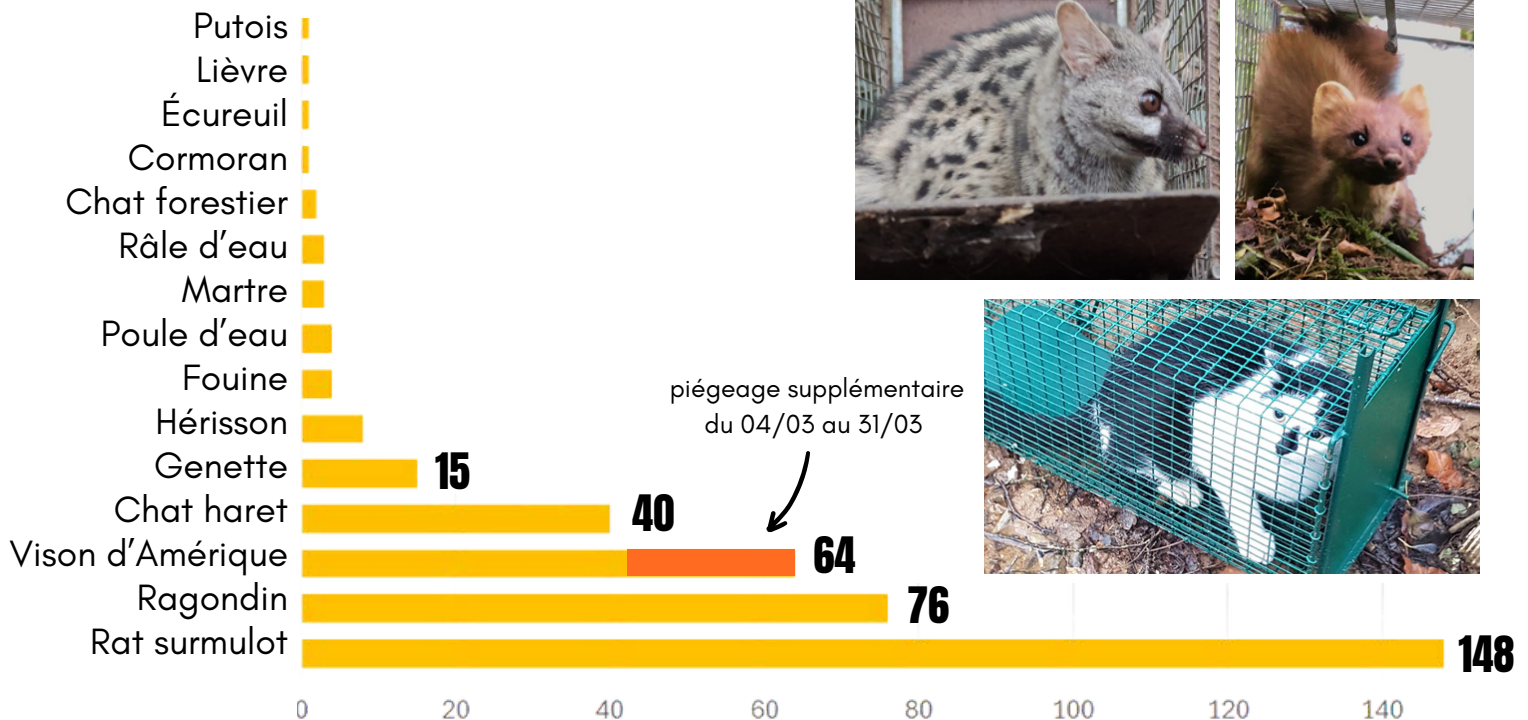
La première session de piégeage a été organisée du **23 février au 03 mars 2024**. Cependant, cette période a coïncidé avec la survenue de crues importantes dans tout le département. Plusieurs secteurs (29 sur 102) ont été inactivés, notamment les barthes de l'Adour et plusieurs zones sur la Nive et la Nivelle, donc à l'ouest du département.

Une partie des piégeurs a donc décidé de poursuivre cette opération jusqu'au 31 mars, date d'ouverture de la période d'utilisation de la trappe à vison (au regard des risques pour le Vison d'Europe).



10 jours de piégeage
513 pièges déployés
4344 nuits-pièges effectives

Bilan des captures

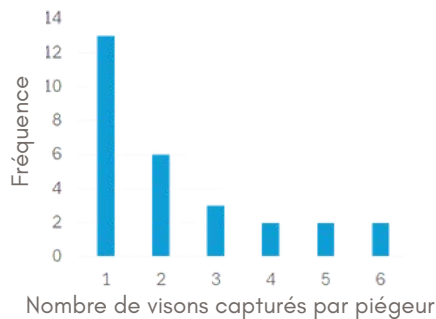


Bilan de la session

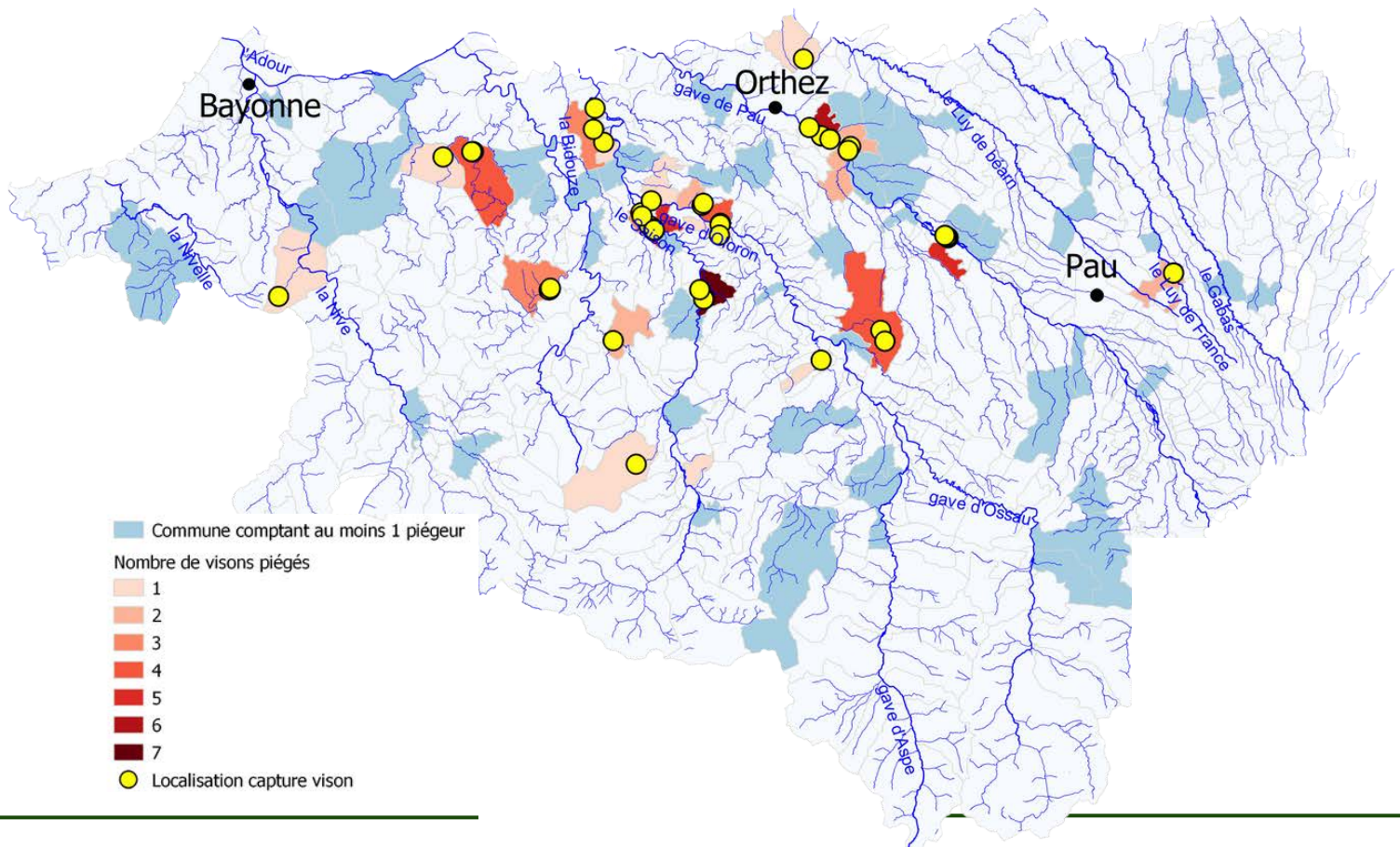
février-mars 2024

Au cours de cette opération, **64 visons d'Amérique (22 femelles et 42 mâles)** ont été capturés, photographiés, identifiés puis mis à mort. Ces animaux ont été piégés dans 25 communes sur les 80 participantes, par 28 piégeurs. Chacun de ces piégeurs a capturé entre 1 et 6 visons.

Les principaux cours d'eau sur lesquels ont été faites ces captures sont le **Saison** (16 visons d'Amérique), le **Gave de Pau** (7) et le **Gave d'Oloron** (7).



Sites de capture de Vison d'Amérique



Résultats et conclusions

Ce rapport présente les résultats issus de la première session de piégeage sur les 6 prévues au cours du programme. Un travail fondamental de sensibilisation à la fois sur la problématique de l'impact du Vison d'Amérique et sur l'identification des espèces de mammifères du département a été réalisé en amont de cette campagne. Les piégeurs participants ont témoigné leur volonté d'apporter leur contribution et d'être tenus informés des résultats de l'opération.

En raison d'une période peu propice au piégeage (des crues importantes sur plusieurs cours d'eau), la campagne de terrain a été réalisée de façon hétérogène sur l'ensemble des bénévoles. Un piégeur n'a pas du tout pu participer car son secteur était sous l'eau et 28 autres piégeurs ont dû désarmer leurs cages prématurément à cause de la montée des eaux, fournissant un piégeage effectif de **2 à 6 jours. Soixante-treize bénévoles ont réalisé les 10 jours prévus dans le cadre du protocole.** Face à cette situation, certains d'entre eux ont souhaité poursuivre l'opération jusqu'à fin mars, date d'utilisation réglementaire de la trappe à vison sur les cages-pièges.

Quinze espèces ont été prises le long des cours d'eau dans le cadre de ce protocole. Après le Rat et le Ragondin, le Vison d'Amérique est la troisième espèce la plus capturée. **Soixante-quatre visons d'Amérique** ont été piégés sur le territoire. Trois cours d'eau principaux ressortent de l'opération et suggèrent que leurs populations sont importantes sur ces zones : le Saison, le Gave de Pau, et le Gave d'Oloron. En poursuivant ce travail à raison de 2 sessions par an sur 3 ans, nous espérons mener une action de fond performante sur les pressions exercées par cette espèce sur la biodiversité locale.

Au-delà du programme, 2 secteurs sont d'intérêt prioritaire, l'un vis-à-vis du Vison d'Europe (le secteur Nive-Nivelle) sur lequel est déjà organisé un travail de piégeage depuis plusieurs années, l'autre vis-à-vis du Desman des Pyrénées (le secteur du Saison). La prochaine session de piégeage début septembre pourra tenir compte de cette priorité. Dans ce contexte, une collaboration avec les PNA concernés (Vison d'Europe et Desman) pourra être envisagée (prenant la forme d'une convention) pour coordonner les actions qui répondent à la problématique environnementale liée à la présence du Vison d'Amérique.

La prochaine session doit débiter fin août/début septembre.



Merci à tous de votre participation!

Annexe 1 - Clé de détermination (1/2)

Clé de détermination

Vison d'Amérique, Vison d'Europe, Putois
et autres petits carnivores

Observer le museau

Vison d'Amérique



Pas de blanc sur la lèvre supérieure,
ou rarement tâche blanche asymétrique

Vison d'Europe



Tâches blanches sur la lèvre supérieure
et le menton

Putois



Observer les couleurs

Vison d'Europe



Putois



Bord des oreilles blanc

NON

OUI

Masque facial

NON

OUI
(parfois peu visible)

Poils de bourre

(sous-poils)

marron

jaunâtre

Poils de jarre

(poils longs)

marron

noir

Annexe 1 - Clé de détermination (1/2)

Attention aux pelages atypiques

Certains individus se présentent sous une couleur de pelage atypique due à des mutations génétiques. Il existe ainsi des animaux albinos ou leuciques (absence ou défaut de pigments, animaux +/- blancs), mélaniques (animaux sombres à noirs).

Issu d'élevage, le Vison d'Amérique peut également se trouver sous la forme silver blue (gris/bleu).

Pour le Putois, le signe le plus fiable d'identification reste l'oreille, ronde et bordée de blanc.



brun

Vison d'Amérique



silver blue

Putois



mélanique



albinos



leucique

Rappel sur les autres espèces susceptibles d'être capturées

ESPÈCES PROTÉGÉES



Castor d'Europe

Queue plate en raquette



Loutre d'Europe

Pattes palmées, queue en pointe et épaisse à sa base



Genette commune

Très longue queue annelée
corps à tâches noires alignées

ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS

(À MOINS DE 250M DES HABITATIONS, DES BÂTIMENTS ET DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE)



Fouine

Oreilles courtes, truffe brune/rosée,
bavette blanche qui descend sur les
pattes avant



Martre des pins

Grandes oreilles, truffe sombre,
bavette crème à orangée qui
peut descendre entre les pattes



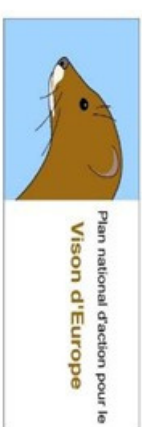
Raton laveur

Corps gris à marron, queue annelée,
masque facial noir

ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Annexe 2 - Fiche Rongeurs aquatiques

Campagnol amphibie Rat musqué Rat surmulot



Campagnol amphibie

Tête ronde, museau court
Oreilles peu visibles
Queue de section ronde
20 cm, 250 g
ESPECE PROTEGEE



@ Peter Trimming (Flickr)

Rat surmulot

Tête effilée, museau pointu
Oreilles bien visibles
Queue de section ronde
23 cm, 300 g
ESPECE EXOTIQUE



@ Sasatro (Flickr)

Rat musqué

Tête ronde, museau blanchâtre
Oreilles peu visibles
Queue aplatie latéralement
35 cm, 1,5 kg
ESPECE EXOTIQUE
Attention aux jeunes individus !



@ Greg Goebel (Flickr)

Ragondin (jeunes)

Tête ronde, museau blanchâtre
Oreilles bien visibles
Queue de section ronde
30 cm, 1,5 kg
ESPECE EXOTIQUE



@ Thomas Ruys

Annexe 3 - Fiche de terrain (1/3)



Campagne de piégeage 2024 Vison d'Amérique 23 février au 3 mars 2024

Opération de lutte contre les
espèces exotiques envahissantes



NOM : _____

COMMUNE : _____

COURS D'EAU : _____

COORDONNEES GPS : PIEGE 1 : _____

Lieu-dit : _____

PIEGE 2 : _____

Lieu-dit : _____

PIEGE 3 : _____

Lieu-dit : _____

PIEGE 4 : _____

Lieu-dit : _____

PIEGE 5 : _____

Lieu-dit : _____

PROTOCOLE : - 1. Relevé des pièges avant midi

- 2. Un animal est présent dans la cage. Si mustélide, photographie souhaitée. Si vison, appel référent.
- 3. Si vison d'Amérique, attendre confirmation de l'espèce auprès de la personne référente. Mise à mort.
Si possibilité, prélèvement d'une touffe de poils avec bulbes dans une enveloppe (spécifier date, n° piège, nom du piégeur et commune)
- 4. Selon le statut de l'espèce, relâcher ou destruction

Personnes référentes : Christian Péboscq 06.88.04.61.47 / Lionel Daguerre 06.88.38.07.36

Contact du programme : Marina Barbe 06.42.74.05.55 (FDC64) / Benoît Soulat 06.08.62.04.86 (ADPPA)

Annexe 3- Fiche de terrain (2/3)



Campagne de piégeage 2024 Vison d'Amérique 23 février au 3 mars 2024

Opération de lutte contre les
espèces exotiques envahissantes



NOM :

COMMUNE :

PIEGE 1

DATE	ESPECE
23/02/2024	
24/02/2024	
25/02/2024	
26/02/2024	
27/02/2024	
28/02/2024	
29/02/2024	
01/03/2024	
02/03/2024	
03/03/2024	

PIEGE 2

DATE	ESPECE
23/02/2024	
24/02/2024	
25/02/2024	
26/02/2024	
27/02/2024	
28/02/2024	
29/02/2024	
01/03/2024	
02/03/2024	
03/03/2024	

PIEGE 3

DATE	ESPECE
23/02/2024	
24/02/2024	
25/02/2024	
26/02/2024	
27/02/2024	
28/02/2024	
29/02/2024	
01/03/2024	
02/03/2024	
03/03/2024	

Annexe 3 - Fiche de terrain (3/3)



Campagne de piégeage 2024 Vison d'Amérique 23 février au 3 mars 2024

Opération de lutte contre les
espèces exotiques envahissantes



NOM :

COMMUNE :

PIEGE 4

DATE	ESPECE
23/02/2024	
24/02/2024	
25/02/2024	
26/02/2024	
27/02/2024	
28/02/2024	
29/02/2024	
01/03/2024	
02/03/2024	
03/03/2024	

PIEGE 5

DATE	ESPECE
23/02/2024	
24/02/2024	
25/02/2024	
26/02/2024	
27/02/2024	
28/02/2024	
29/02/2024	
01/03/2024	
02/03/2024	
03/03/2024	

Annexe 3 - Protocole détaillé

OPERATION DE PIEGEAGE DU VISON D'AMERIQUE DANS LES PYRENEES-ATLANTIQUES DU 23 FEVRIER AU 3 MARS 2024

Protocole de piégeage

1- Pose des pièges

Piégeage actif **durant 10 jours consécutifs** (23 février au 3 mars) sur un tronçon d'environ 1 km de cours d'eau, sur la base d'**une cage piège tous les 200 m**.

Maintien de la trappe à visons fermée durant cette campagne (**cette trappe doit obligatoirement être ouverte du 1^{er} avril au 31 juillet**).

Appâts conseillés : sardines ou croquettes de chien, sinon piégeage sur passage.

Pour rappel : Déclaration de piégeage en mairie impérative, marquage au feutre du n° d'agrément. S'agissant de pièges de 1^{ère} catégorie, pas d'obligation de panneautage de la zone piégée. Si délégation de surveillance, laisser des consignes précises et les documents fournis avec les pièges.

Attention à la montée des eaux en cas de crue qui peut emporter des cages mal placées!

2- Relevé des pièges

Visite quotidienne des pièges avant midi.

3- Traitement de la capture

Identification de l'espèce et donc du statut de l'animal – *cf. Arrêté préfectoral*.

Selon l'espèce :

Visons d'Amérique (**photos et appel du référent en systématique**), ragondins, rats musqués, ratons laveurs, chiens viverrins, corneilles.

Attention, les fouines et martres peuvent être détruites seulement à moins de 250m des habitations, des bâtiments et des installations d'élevage. La Martre n'est considérée ESOD que dans certains cantons.

→ **Mise à mort**

Visons d'Europe (**photos et appel du référent en systématique**), chats (domestiques et forestiers), chiens, hérissons, écureuils, putois, castors (photos), belettes, genettes, loutres, blaireaux, martres dans certains cantons et fouines à plus de 250 m des habitations, bâtiments et installations d'élevage. Cette liste n'est pas exhaustive et n'a pour seul but que de donner l'exemple des principales espèces qui devraient être capturées dans le cadre de cette campagne.

→ **Relâcher**

En cas de doute sur l'identification, consulter la fiche distribuée avec ce document. Si le doute persiste, contacter : **Christian Péboscq 06.88.04.61.47 / Lionel Daguerre 06.88.38.07.36**

Si dans la cage, visons d'Europe, loutres, castors ou tout animal atypique, prenez une photo et transmettez-la nous. Plusieurs photos sont nécessaires pour garantir l'identification.

4- Réarmement des pièges